



Virement facture de clôture en ma faveur de 40000?

Par Cbast78

Bonjour,

J'étais locataire dans un logement depuis 3 ans

J'ai déménagé en début d'année, j'ai donc demandé la clôture de mon abonnement d'électricité qui était mensualisé chez un petit fournisseur électrique (cette année 200€/mois alors que je consomme environ 150€/mois)

En début 2022, ils ont changé mon compteur pour passer au linky

J'ai reçu ma facture de régulation, je m'attendais à l'équivalent des 50€/mois de différence, mais selon le total de la facture, ils me doivent 40000€, et j'ai reçu cette somme sur mon compte aujourd'hui.

Après avoir revu la facture en détail, je vois qu'il y a une embroglio avec l'ancien index et le nouveau (à 0). Donc en gros j'ai des consommations négatives sur le mois de janvier 2022 où je passe de x MWh à 0..

J'ai contacté le support en leur demandant de vérifier ma facturation, ils m'ont dit qu'ils ne voient pas de problème, je n'ai donc pas insisté.

Je ne compte pas tout dépenser au casino ce soir, mais c'est une situation perturbante.

Est-ce que je peux placer cela ? (A quel niveau de risque, sur un livret A, acheter des actions, acheter du bitcoin :D)

Dans combien de temps je peux considérer que je peux utiliser cet argent ?

Bien à vous

Par ESP

Bonjour

Cela se retrouvera un jour ou l'autre.

Vous devez donc écrire à la direction des relations avec la clientèle, expliquer que cette somme ne vous revient pas et demander comment la restituer.

Par yapasdequoi

Bonjour,

J'ajoute en référence cet article du code civil

Article 1302-1

Créé par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2

Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû doit le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu.

Par Nihilscio

Bonjour,

C'est bizarre. 40 000 ? ? Il n'y aurait pas un zéro en trop ?

Il serait plus prudent de conserver cet argent que vous serez peut-être tenu de rendre.

Pour le moment, vous avez signalé le fait, vous n'avez rien à faire d'autre. Ce n'est pas à vous de démontrer l'erreur.

Placer l'argent sur un livret A oui. En actions peut-être, mais plutôt des actions de père de famille que des valeurs à risque. Bitcoin, non. Beaucoup trop spéculatif.

Par Isadore

Bonjour,

Signalez l'erreur par courrier recommandé, et gardez bien l'accusé de réception. Vous pouvez sans risque placer cet

argent sur un livret pour tirer profit des intérêts, mais il faut choisir un support "liquide" pour pouvoir le restituer à tout moment.

Quant au délai avant lequel cette dette sera éteinte... le fournisseur vous aura réclamé la somme avant cela, je pense.

Par janus2

Signalez l'erreur par courrier recommandé

Bonjour,
Pourquoi payer un recommandé ???
Comme le dit Nihilscio, il n'y a rien d'autre à faire à présent qu'attendre...

En revanche, j'ai un peu de mal à comprendre comment une régularisation peut atteindre 40000? et que le fournisseur ne s'interroge pas plus que ça...

Par AGeorges

Bonjour,

Ce type de problème est en général lié à une mauvaise gestion du changement de compteur.
Pour bien faire, il faut : relever où en est l'ancien compteur quand l'on l'arrête, et faire le delta avec la valeur précédente, Puis faire repartir un nouveau compte à 0 pour le prochain relevé.

Si cette opération est omise, par exemple parce que le nouveau compteur a été mal imputé, vous avez alors, par exemple :

- Un compteur ancien à 210.000 kWh (limite inconnue)
- Un compteur nouveau à 1000 Kwh.

Vous avez donc consommé $1.000 - 210.000 = -200.000$
à 0,2? TTC le kWh, votre fournisseur vous doit donc 40.000?.

Tiens, comme c'est curieux, c'est exactement ce qui s'est passé pour vous !
On peut douter de la bonne qualité du logiciel de facturation utilisé par votre fournisseur !

PS. 40.000? est supérieur au plafond usuel du livret A (vers 22.000? il me semble).